

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2018

248x18

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que, suivant délibération n°195x96 du 17/12/1996, il a été décidé de voter le budget de la commune par nature.

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Supplémentaire 2018 tel que présenté ci-dessous.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) D'adopter le Budget Supplémentaire comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	7 342 860,47 €	7 342 860,47 €
Section d'investissement	6 278 195,75 €	16 426 590,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 621 056,22 €</b>	<b>23 769 451,26 €</b>

La section d'investissement affiche un sur équilibre en recettes destiné à co-financer les programmes d'investissement à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré :

- VOTE le budget par chapitre tel qu'il est arrêté en mouvements budgétaires (opérations réelles et opérations d'ordre) à 13 621 056,22 € en dépenses et à 23 769 451,26 € en recettes .

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 5 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX - BATTINI – AMARO

ABSTENTION : 1 – M. BARONI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 26 Octobre 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

## Commission des Finances du 17 Octobre 2018

### Budget supplémentaire 2018

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 342 860,47 €	7 342 860,47 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	6 278 195,75 €	16 426 590,79 €
<b>TOTAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>	<b>13 621 056,22 €</b>	<b>23 769 451,26 €</b>

#### 1- Affectation de l'excédent du Compte Administratif 2017

Le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 5 880 114,79 € comprenant le résultat de l'exercice 2017 pour 982 486,73 € et les résultats antérieurs reportés pour 6 966 419,42 € sachant qu'une dotation en investissement avait été affectée pour couvrir le besoin de financement de l'exercice précédent pour 2 068 791,36 €.

S'agissant de la section d'investissement le résultat de clôture s'élève à 2 378 314,37 €. Les « restes à réaliser » ou reports en dépenses d'investissement (dépenses engagées non mandatées) à la clôture de l'exercice s'élèvent à 5 833 195,75 € et ceux en recettes d'investissement s'élèvent à 4 963 117,34 €. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Le résultat de fonctionnement est affecté selon la répartition suivante :

-Report de l'excédent de fonctionnement pour 5 880 114,79 €.

#### 2- Le Budget Supplémentaire 2018

##### A – La section de fonctionnement

##### A-1 Les dépenses

Les besoins des services en crédits de fonctionnement s'élèvent à 477 296 € (contre 597 850 € en 2017) qui se répartissent comme suit :

=> 300 176 € en charges à caractère général dont notamment pour les postes les plus importants :

- 58 K€ pour le budget alimentation (restauration scolaire, crèches et centres aérés),

Notons que le budget 2018 alloué à ce poste représente 337 K€ et qu'il est stable par rapport au réalisé 2017 grâce à la multiplication des animations et actions pédagogiques conduites dans les cantines auprès des enfants et du personnel sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- 64 K€ pour le poste combustible avec notamment une facture de gaz de rattrapage de 31 K€ concernant le compteur gaz de la primaire gavotte qui n'avait pas été relevé ni facturé

par GRDF depuis 20 ans. Il est à noter qu'après négociation nous avons réussi à ce que celle-ci ne remonte que sur les 6 dernières années.

- Par ailleurs ce poste a été impacté par la hausse du prix du fioul et du gaz ajouté à une plus grande rigueur de l'hiver 2017/2018.
- 78 K€ pour le poste entretien réparation des bâtiments publics avec notamment les travaux d'urgence à prendre en charge pour le sinistre survenu dans les locaux de l'ancienne médiathèque et du théâtre Henri Martinet)  
La commune demeure en effet maître d'ouvrage pour ces travaux et est remboursée par notre assureur qui nous a versé un acompte de 60 K€ pour faire face à ces dépenses.
- 67 K€ pour le poste achat de prestations de service correspondant notamment aux dépenses des prestataires informatiques pour les logiciels métiers avec en particulier de nouvelles dépenses liées aux évolutions réglementaires (dématérialisation des marchés publics au 1/10/2018, règlement général de protection des données au 25/05/2018, mise en place du prélèvement à la source).

Parallèlement des ajustements à la baisse ont été effectués correspondant à des restitutions de crédits notamment suite à des économies générées sur les marchés publics.

=> 100 000 € (contre 250 000 €) de crédits ont été inscrits au chapitre consacré aux charges de personnel. Ceci constitue une marge de manœuvre destinée à absorber les charges supplémentaires liées aux rattrapages susceptibles d'intervenir sur les requalifications d'absence en longue maladie ou en maladie professionnelle.

Pour rappel un objectif assez ambitieux a été fixé au BP avec une évolution prévisionnelle à +1,25% après des années marquées par de bons résultats : (+2,4% en 2017 +1,7% en 2016 et +1,3% en 2015). Celui – ci devrait être atteint en fin d'exercice.

Si les crédits sont totalement utilisés soit 18 932 K€ le taux d'évolution par rapport au compte administratif qui acte les réalisations effectives s'élèverait à 1%.

=> 11 400 € en Atténuation de produits » correspondant à la part de la taxe de séjour à reverser au Conseil Départemental qui a institué une taxe additionnelle de 10%.

=> 62 330 € en « autres charges de gestion courante » tenant compte notamment de la liquidation de la société titulaire du lot électricité qui s'était vu refacturer les frais de gardiennage de l'hotel de ville en raison des malfaçons constatées et du retard dans le planning de réalisation du contrôle d'accès.

Le comptable nous ayant demandé l'admission en non valeur de ces titres suite au constat d'insolvabilité du liquidateur (45 K€).

L'excédent prévisionnel de recettes sur les dépenses (virement à la section d'investissement) s'élevant à 6,9 M€ (après avoir constaté le report à nouveau créateur lié à l'affectation du résultat 2017 de 5,9 M€) est destiné à financer la section d'investissement.

## **A-2 Les recettes**

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire s'élèvent à 714 028 € contre 468 864 € en 2017.

Les principaux postes se décomposent comme suit :

- ⇒ 119 K€ au chapitre « atténuation de charges » liés aux remboursements de notre assureur sur les congés longue maladie et longue durée, les accidents du travail et maladies professionnelles.

=> 429 K€ au chapitre « Impôts et Taxes » correspondant notamment au versement par la Métropole du FPIC pour 315 K€.

=> 56 K€ de recettes supplémentaires sont inscrites au poste « Dotations subventions et participations comprenant notamment :

- 33 K€ relatif à la perception d'une dotation nationale de péréquation destinée à corriger les disparités de richesse fiscale entre collectivités.

Une fois comptabilisé le résultat de fonctionnement reporté de 6 628 832,47 € (intégrant les résultats de fonctionnement des budgets annexes clôturés au 31/12/2017) la section de fonctionnement s'élève à 7 342 860,47 €.

## **B – La section d'investissement**

### **B-1 Les dépenses d'investissement**

Le budget d'investissement comprend essentiellement des ajustements (opérations reportées ou retardées, programmation de nouvelles opérations, ou régularisations de crédits liées à des réévaluations à la hausse ou à la baisse de projets votés au budget primitif après notification des marchés publics).

Les mouvements budgétaires les plus importants pour le budget des services techniques sont les suivants :

- 130 K€ pour les travaux de reprise du mur chemin de la Coueste
- 51 K€ pour les aménagements de l'avenue Rabatu
- 150 K€ pour divers travaux de prévention contre Inondations
- 80 K€ pour l'entretien de la voirie communale
- 43 K€ pour les travaux de pose de WC publics sur le parking du square Jean Moulin
- 44 K€ de complément de crédit pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du giratoire de la place des Tabords.
- Un complément de crédit de 25 K€ d'études pour la rénovation de l'éclairage public aux Bouroumettes.

Des ajustements à la baisse ont été opérés grâce à l'obtention d'offres inférieures aux estimations après mise en concurrence notamment sur le marché d'étude lié aux travaux de sécurisation des fronts rocheux ou aux travaux de restauration des terrains incendiés.

Les besoins des autres services en investissement s'élèvent à 64 K€ et comprennent notamment Le remplacement de l'architecture informatique avec la poursuite du remplacement des serveurs vieillissants et de baies de stockage ainsi que les achats de caméras pour le parking du square Jean Moulin et pour celui des Cadeneaux.

Après reprises des « Restes à réaliser » de 2017 pour 5,8 M€ (dépenses engagées non mandatés), ces mouvements portent le total des dépenses d'investissement à 6 278 195,75 €.

### **B-2 Les recettes d'investissement**

Le total du chapitre 13 « subventions d'investissement reçues » s'élève à 122 284 € correspondant à l'inscription du produit des amendes de polices 2017 qui avait été bloqué par le Préfet en attendant d'éclaircir un débat juridique sur le destinataire de cette ressource depuis la constitution de la Métropole.

Le total du chapitre 10 « Dotations fonds divers et réserves » inscrit à hauteur de 236 000 € enregistre les recettes issues de la taxe d'aménagement provenant de la délivrance des autorisations de construire délivrées en 2016 et 2017, en attendant la décision de la Métropole sur la poursuite de leur reversement aux communes pour l'année 2018.

L'emprunt d'équilibre prévue à 1 M€ a été déduit en raison des cessions de patrimoine intervenue dans l'année.

Le total des recettes d'investissement incluant les reports de 2017 (restes à réaliser en recettes de 4,9 M€) et le virement de la section de fonctionnement s'élève à 16 426 590,79 €.

Il est à noter que le BS présente plus de recettes d'investissement que de dépenses il est dit voté en sur-équilibre en raison notamment des facteurs suivants.

- ⇒ La reprise des excédents d'investissement des budgets annexes (assainissement et eau) dans le budget principal depuis leur clôture au 1/01/2018 suite au transfert métropolitain (2,8 M€) dans le budget principal
- ⇒ Les produits issus de la cession du patrimoine de logements sociaux diffus qui s'élève à 4,4 M€ et les cessions intervenues depuis le début de l'année (soit : 1,6 M€)
- ⇒ L'excédent de fonctionnement reporté du budget de la ville qui s'élève à 5,9 M€

Notons que les recettes issues de la gestion patrimoniale sont destinées au co-financement des dépenses d'investissement notamment du projet de requalification du quartier de la Gavotte.

**Le total du Budget supplémentaire 2018 de la ville à soumettre au vote du conseil municipal s'élève à 13 621 056,22 € en dépenses et à 23 769 451,26 € en recettes.**